



## FICHE D'INSCRIPTION CHANTIERS LOISIRS JEUNES

**DU 20 AU 24 AOUT 2018  
POUR LES 11/16 ANS**

### – Description du chantier jeunes

Dans le cadre du chantier, 4 journées sont consacrées à la création et l'installation d'une aire de pique nique en palettes et de nichoirs. Les agrès rénovés l'année dernière pourront également être entretenus.

1 journée loisirs est organisée le vendredi. Si tu as des idées, tu peux faire des propositions au bas de la page.

Une réunion à laquelle tu seras convié sera organisée pour que nous en décidions ensemble.

Encadrement : agents du service animation, du service technique, élu et coordinateur jeunesse.

Une tenue adaptée est exigée !

Le chantier est organisé du lundi au jeudi de la façon suivante : chantier de 9h30 à 12h00, puis pause repas et à nouveau chantier de 13h00 à 15h30. Les horaires de la journée loisirs du vendredi seront communiqués en début de semaine.

Le repas est à prévoir lundi, mardi et jeudi, et sera pris en charge, par la mairie de Blainville sur l'eau, le mercredi (barbecue ou autre selon les conditions météorologiques) et le vendredi (pique-nique à définir avec les participants).

Une collation est prévue pour l'après-midi de la journée loisirs. De l'eau sera mise à disposition des jeunes toute la semaine.

### – Protocole d'engagement et vie de groupe

#### • *Objectifs des chantiers*

- Intégrer les jeunes aux projets des chantiers,
- Sensibiliser les jeunes à la valeur du travail,
- Favoriser la découverte des métiers manuels,
- Favoriser la mixité des jeunes du territoire,
- Améliorer le regard porté par les uns et les autres sur les jeunes, les élus, les habitants et les services communaux,
- Favoriser la socialisation par la vie de groupe,
- Permettre l'accès aux loisirs à tous les jeunes.

#### • *Fonctionnement*

- Le chantier constitue un acte de citoyenneté.
- Chaque membre du groupe s'engage personnellement à participer activement au chantier pendant la durée.
- Au cours du chantier, chaque jeune est vêtu d'une tenue correcte et adaptée.
- Le loisir offert en contrepartie tient compte du travail fourni collectivement par le jeune.
- L'équipe d'encadrement se réserve le droit de mettre fin à la participation au chantier, du jeune ou du groupe, suite à un comportement ou un manque d'investissement dans le travail.

**Fais nous part de tes propositions d'activités de loisir pour le vendredi** (en fonction des différentes propositions et de leur faisabilité, l'équipe d'encadrement fera le choix de l'activité) :

Signature du mineur précédée de la mention « Lu et approuvé » :